

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Date : 26/08/2022

Objet : plan d'eau de Rouffiac : interdiction de la baignade et des activités nautiques

Interdiction de la baignade et des activités nautiques ce week-end au plan d'eau de Rouffiac

Les derniers résultats d'analyses des eaux du plan d'eau de la **base de loisirs départementale de Rouffiac** ont révélé un développement conséquent de cyanobactéries et la présence de toxines.

Par conséquent, la baignade et les activités nautiques sont interdites ce week-end (27 et 28 août 2022).

La pratique de la pêche reste autorisée mais il est fortement recommandé de ne pas consommer le poisson capturé.

De nouveaux prélèvements ont été réalisés et la décision de réouverture du site pour le début de semaine prochaine dépendra de ces derniers résultats d'analyses.